



(11)

EP 1 686 347 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.08.2006 Bulletin 2006/31

(51) Int Cl.:
F41G 1/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06290149.1**

(22) Date de dépôt: **25.01.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **27.01.2005 FR 0500847**

(71) Demandeur: **S.A.R.L. : Patrick Arachequesne
27930 Miserey (FR)**

(72) Inventeur: **Arachequesne, Patrick
27930 Miserey (FR)**

(74) Mandataire: **Eidelsberg, Olivier Nathan
Cabinet Faber
22, avenue de Friedland
75008 Paris (FR)**

(54) Montage d'un dispositif de visée sur une arme d'épaule semi-automatique ou automatique

(57) Montage d'un dispositif de visée sur une arme d'épaule du type comprenant une longuesse (18) à travers laquelle s'étend une vis (19) recevant un bouchon fileté de fixation (22) cranté destiné à coopérer avec un téton élastique (21) de l'extrémité de la longuesse (18), ledit montage étant caractérisé en ce qu'il est constitué d'un support présentant, à une extrémité, un anneau (4)

destiné à être engagé sur la vis (19) et comportant, d'une part, un conduit (5) destiné à recevoir le téton élastique (21) et, d'autre part, un second téton élastique (6) destiné à coopérer avec les crans (24) ledit anneau étant solidaire d'une barrette (3) terminée par une plaquette (1) pliée pour s'étendre au-dessus du canon, des moyens étant prévus pour la fixation du dispositif de visée sur la plaquette (1).

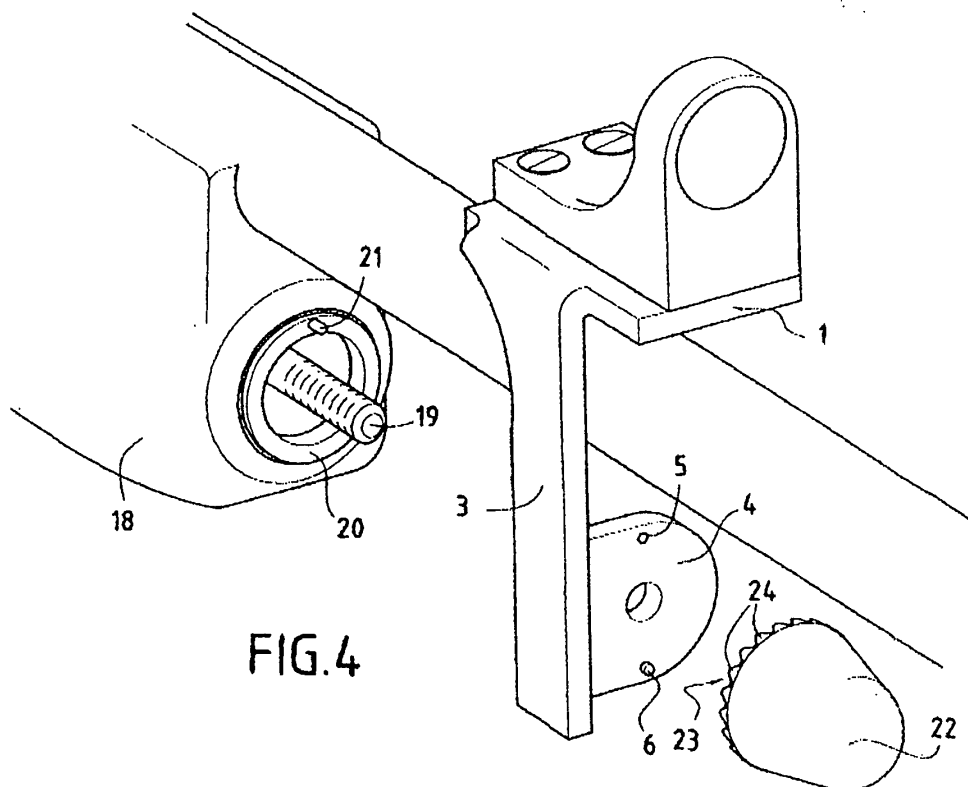


FIG. 4

Description

[0001] La présente invention vise le montage d'un dispositif de visée sur une arme d'épaule telle qu'un fusil de chasse semi-automatique ou automatique.

[0002] Par système de visée, on entend des viseurs laser, des lunettes de tir ou des dispositifs holographiques.

[0003] De telles armes comportent une languette dans laquelle s'étend un magasin destiné à contenir des munitions et qui est terminée par une vis sur laquelle se visse un bouchon assurant la fixation avec des moyens évitant un dévissage intempestif.

[0004] Sur de telles armes, le montage d'un dispositif de visée oblige à fixer sur le canon des moyens pour la fixation du dispositif de visée ce qui constitue un travail minutieux et coûteux.

[0005] La présente invention a pour but de réaliser un montage qui ne nécessite aucune modification de l'arme.

[0006] L'invention vise le montage d'un dispositif de visée sur une arme d'épaule automatique ou semi-automatique du type comprenant une crosse, une boîte de culasse, un canon, un magasin logé dans une longueur et terminé par une vis destinée à recevoir un bouchon fileté de fixation présentant une collerette crantée destinée à coopérer avec un téton élastique de l'extrémité de la longueur, ledit montage étant caractérisé en ce qu'il est constitué d'un support présentant, à une extrémité, un anneau destiné à être engagé sur la vis et comportant, d'une part, un conduit destiné à recevoir le téton élastique et, d'autre part, un second téton élastique destiné à coopérer avec les crans de la collerette, ledit anneau étant solidaire d'une barrette terminée par une plaquette pliée pour s'étendre au-dessus du canon, des moyens étant prévus pour la fixation du dispositif de visée sur la plaquette.

[0007] Ainsi pour monter le dispositif de visée sur une telle arme, il suffit de dévisser le bouchon et d'engager l'anneau sur la vis en prenant soin, pour un bon calage angulaire, que le téton élastique s'insère dans le conduit, puis de revisser le bouchon.

[0008] Suivant une caractéristique constructive, le support est réalisé à partir d'une plaque métallique découpée pour présenter, à une extrémité, l'anneau et, à l'autre extrémité, la plaquette, ces deux éléments étant reliés par une patte qui est pliée pour s'étendre perpendiculairement à l'anneau, ladite plaquette étant pliée perpendiculairement à la patte de manière que l'anneau et la plaquette s'étendent dans deux plans perpendiculaires.

[0009] L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés.

[0010] Figure 1 est une vue en plan d'un flan métallique découpé pour réaliser le support.

[0011] Figure 2 est une vue en coupe montrant le montage du support.

[0012] Figure 3 est une vue en perspective du support.

[0013] Figure 4 est une vue en perspective éclatée montrant le montage.

[0014] Figure 5 est une vue en élévation d'un fusil équipé d'un système de visée fixé avec le montage selon l'invention.

[0015] A la figure 1, on a représenté en plan une plaque métallique découpée pour présenter une partie sensiblement rectangulaire 1 dont un grand côté 2 est relié par une patte 3 à un anneau 4.

[0016] L'anneau 4 est pourvu, sur une face 4a, d'un conduit 5 et, sur la face 4b, d'un téton mobile 6, ce dernier étant monté coulissant dans un alésage fermé du côté de la face 4a par une vis 8.

[0017] Le téton mobile 6 présente un épaulement 9 coopérant avec un épaulement de l'alésage, un ressort de compression 11 étant inséré entre la vis 8 et le téton.

[0018] Comme on le voit à la figure 3, la partie rectangulaire 1 est pliée pour s'étendre perpendiculairement à la patte 3, tandis que le bord 3a de la patte 3 est plié perpendiculairement à l'anneau 4. Ainsi, la partie 1 et l'anneau 4 s'étendent dans deux plans perpendiculaires.

[0019] La partie rectangulaire 1 constitue une plaquette et comporte des taraudages 12 permettant la fixation par des vis 13 d'embase 15 d'un dispositif de visée holographique 16.

[0020] On a représenté, à titre d'exemple, un dispositif holographique, mais on pourrait monter sur la partie 1 un autre dispositif, par exemple, une lunette ou un dispositif laser.

[0021] A la figure 4, on a représenté la longueur 18 d'un fusil semi-automatique dans laquelle s'étend un magasin terminé par une vis 19, celle-ci faisant saillie à l'extrémité libre de la longueur 18 qui comporte un anneau métallique 20 pourvu d'un téton élastique 21.

[0022] Normalement, sur la vis 19 se visse un bouchon 22 avec une collerette 23 pourvue de crans 24. Le téton s'efface en partie élastiquement lors du vissage du bouchon 22 et constitue un frein en coopérant avec les crans s'opposant au dévissage intempestif du bouchon.

[0023] Conformément à l'invention, sur la vis 19, on insère l'anneau 4 dont le conduit 5 reçoit le téton 21 ce qui assure un parfait calage angulaire, puis on visse le bouchon 22 dont les crans 24 coopèrent avec le téton 6.

[0024] A la figure 5, on a représenté un fusil de chasse semi-automatique avec une crosse 26, une boîte de culasse 27 et un canon 28. On peut voir que le dispositif de visée 16 vient se situer au-dessus du canon 28 dans l'axe de visée du tireur.

[0025] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1. Arme d'épaule automatique ou semi-automatique du

type comprenant une crosse (26), un canon (28) et un magasin logé dans une longuesse (18) et terminé par une vis (19) destinée à recevoir un bouchon fileté de fixation (22) présentant une collerette crantée (23) destinée à coopérer avec un téton élastique (21) de l'extrémité de la longuesse (18), **caractérisée en ce qu'il** est prévu un support présentant un anneau (4) destiné à être engagé sur la vis (19) et comportant, d'une part, un conduit (5) destiné à recevoir le téton élastique (21) et, d'autre part, un second téton élastique (6) destiné à coopérer avec les crans (24) de la collerette (23), ledit anneau étant solidaire d'une barrette (3) terminée par une plaquette (1) pliée pour s'étendre au-dessus du canon, des moyens étant prévus pour la fixation d'un dispositif de visée sur la plaquette (1).

2. Montage d'un dispositif de visée sur une arme d'épaule automatique ou semi-automatique, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le support est réalisé à partir d'une plaque métallique découpée pour présenter, à une extrémité, l'anneau (4) et, à l'autre extrémité, la plaquette (1), ces deux éléments étant reliés par une patte (3) qui est pliée pour s'étendre perpendiculairement à l'anneau (4), ladite plaquette (1) étant pliée perpendiculairement à la patte (3) de manière que l'anneau (4) et la plaquette s'étendent dans deux plans perpendiculaires.

30

35

40

45

50

55

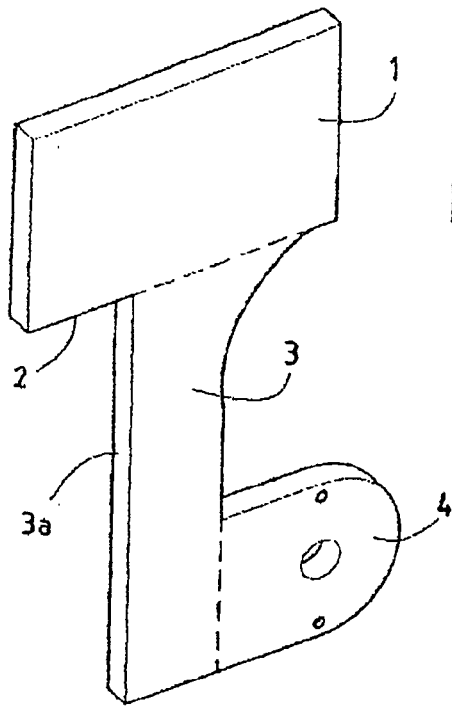


FIG.1

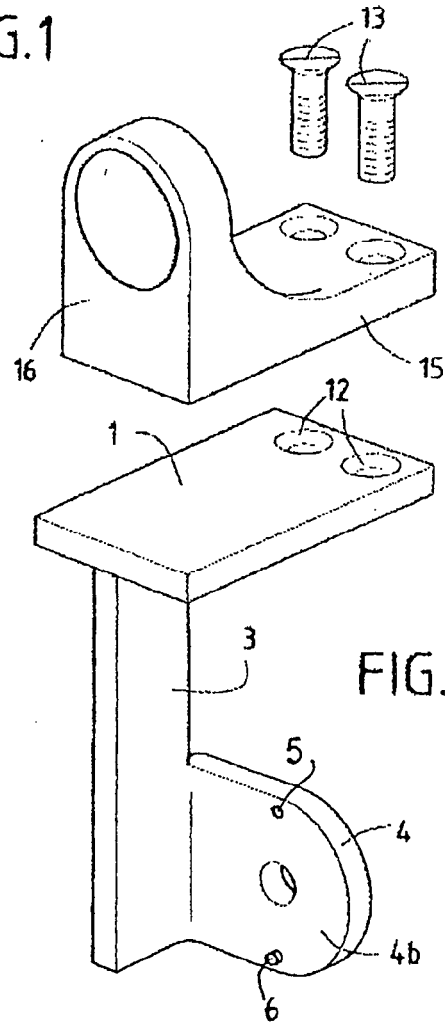


FIG.3

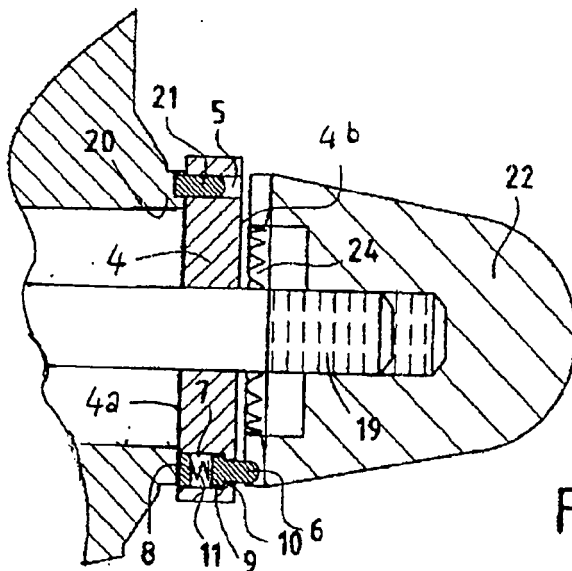


FIG.2

FIG.5

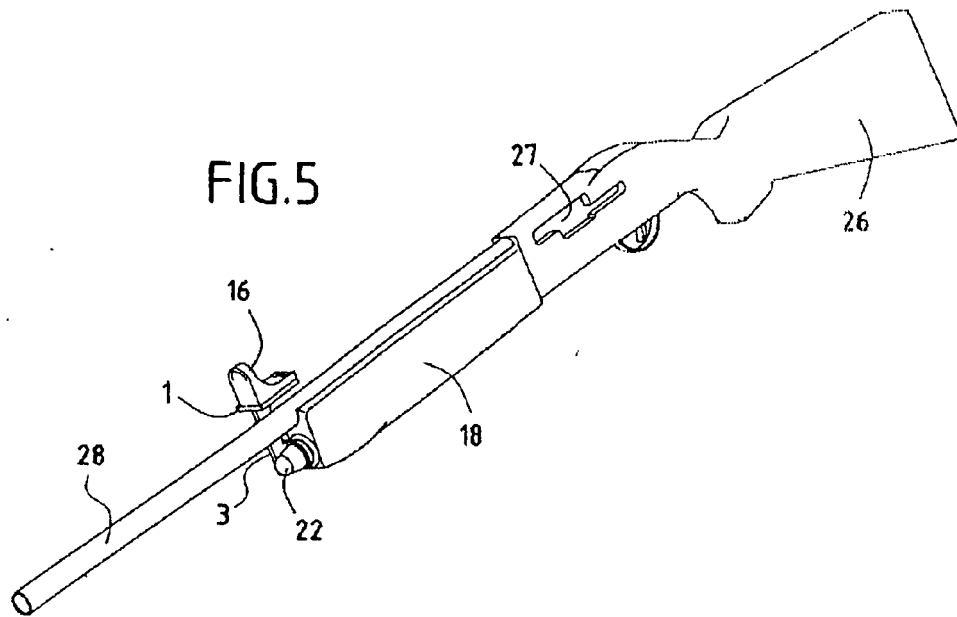
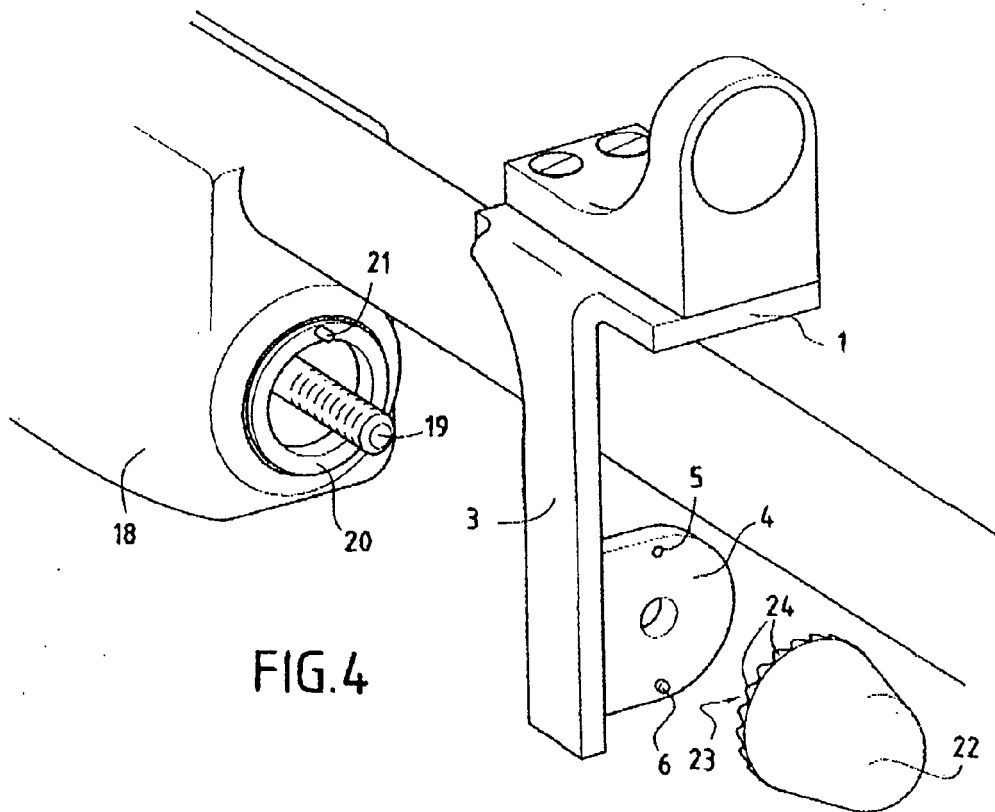


FIG.4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 3 513 581 A (OLIN SLATER) 26 mai 1970 (1970-05-26) * le document en entier *	1	INV. F41G1/16
A	US 2004/045209 A1 (NIELSEN DOUGLAS E) 11 mars 2004 (2004-03-11) * le document en entier *	1	
A	US 5 092 071 A (MOORE ET AL) 3 mars 1992 (1992-03-03)		
A	US 5 595 011 A (GORSLIN ET AL) 21 janvier 1997 (1997-01-21)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			F41G F41C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 26 avril 2006	Examineur Van der Plas, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 0149

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-04-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3513581	A	26-05-1970	AUCUN	
US 2004045209	A1	11-03-2004	AUCUN	
US 5092071	A	03-03-1992	AUCUN	
US 5595011	A	21-01-1997	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82